

CONVENTION POUR LA GESTION DES DECHETS ASSIMILES SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE

Entre d'une part :

La **Communauté de Communes Faucigny-Glières**, sise 6 place de l'hôtel de ville, 74130 BONNEVILLE, représentée par son Président, Stéphane VALLI, dûment habilité par délibération en date du 4 avril 2018.

Et d'autre part :

<p>Nom de la structure</p> <p>Titre et Nom du représentant légal.....</p> <p>Adresse de facturation.....</p> <p>.....</p> <p>Tel.....</p> <p>Mail.....</p> <p>Numéro SIRET.....</p> <p>Code NAF ou APE.....</p> <p>Pour les associations, numéro d'enregistrement au TI.....</p>

<p>Référent administratif pour la facturation :</p> <p>Nom-Prénom.....</p> <p>Fonction.....</p> <p>Tel.....</p> <p>Mail.....</p>

<p>Pour le site :</p> <p>Nom du site.....</p> <p>Nom du responsable.....</p> <p>Adresse de présentation des bacs.....</p> <p>.....</p> <p>Activité principale :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Entreprise artisanale</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Entreprise industrielle</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Autre, précisez :</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Entreprise commerciale</td> <td><input type="checkbox"/> Administration</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Entreprise agricole</td> <td><input type="checkbox"/> Association</td> <td>.....</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Entreprise artisanale	<input type="checkbox"/> Entreprise industrielle	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Entreprise commerciale	<input type="checkbox"/> Administration	<input type="checkbox"/> Entreprise agricole	<input type="checkbox"/> Association
<input type="checkbox"/> Entreprise artisanale	<input type="checkbox"/> Entreprise industrielle	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :							
<input type="checkbox"/> Entreprise commerciale	<input type="checkbox"/> Administration							
<input type="checkbox"/> Entreprise agricole	<input type="checkbox"/> Association							

<p>Référent technique pour la gestion des bacs :</p> <p>Nom.....</p> <p>Fonction.....</p> <p>Tel.....</p> <p>Mail.....</p>

I. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et administratives des prestations effectuées par la CCFG pour la gestion des déchets du cocontractant dans le cadre de la redevance spéciale et de définir les engagements de chacun.

II. Moyens techniques

L'ensemble des modalités d'application de la redevance spéciale sont définis dans le règlement de la redevance spéciale annexé au présent contrat. La signature de cette convention implique la compréhension et l'acceptation des règles encadrant le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

III. Outils de facturation et moyens de pré-collecte

- Le redevable paie-t-il la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le site concerné ?
OUI NON Si oui, joindre un justificatif de paiement
- Le redevable souhaite bénéficier d'une collecte sélective :
 - Des cartons ? OUI NON
 - Des papiers ? OUI NON
- Le redevable, produisant moins de 1500L de déchets (OMA) par semaine assujetti à la TEOM (ou moins de 400L/sem. si non assujetti), situé dans une zone où les habitations ne sont plus collectées en bacs, souhaite bénéficier d'une collecte à domicile ?
OUI NON (Comprise dans le prix pour les professionnels au-dessus des seuils)

Bacs CCFG			Bacs personnels	
Volume	Quantité déjà louée	Quantité demandée à la location	Volume	Quantité
240 L – OMA		 L – OMA	
340 L – OMA		 L – OMA	
770 L – OMA		 L – OMA	
240 L – Cartons		 L – Cartons	
340 L – Cartons		 L – Cartons	
770 L – Cartons		 L – Cartons	

Les bacs doivent être présentés à la collecte à partir de 19h la veille du jour de collecte. Ils doivent ensuite être remisés le plus rapidement possible après le passage des équipes de collectes.

➔ Cadre à compléter par la CCFG

Les bacs CCFG demandés à la location seront livrés										
La collecte des OMA aura lieu	<input type="checkbox"/>	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Mercredi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi
La collecte des cartons aura lieu	<input type="checkbox"/>	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Mercredi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi

IV. Montant de la redevance spéciale

Le montant de la redevance spéciale est déterminé en fonction des éléments cités ci-dessus, des tarifs unitaires délibérés par le Conseil Communautaire de la CCFG, et selon les formules détaillées dans le règlement de redevance spéciale, sous couvert de présentation des justificatifs demandés.

V. Engagement des parties

Les deux parties s'engagent à respecter les prescriptions définies dans le règlement de redevance spéciale et dans le règlement de collecte de la CCFG.

Le redevable certifie l'exactitude des renseignements donnés dans le présent document et s'engage à informer la CCFG en cas de changement.

VI. Informatique et liberté

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à calculer le montant de la redevance spéciale pour l'établissement des factures et la gestion des comptes redevables. Les destinataires des données sont les services de la CCFG et ceux du trésor public.

→ Cadre à compléter par la CCFG

La présente convention prend effet à la date du

Fait à Bonneville, le, en deux exemplaires originaux.

Le redevable

La CCFG
Le Président
Stéphane VALLI